



PROCES - VERBAL

**Séance du Conseil Communal de la Ville de Renens
Jeudi 15 novembre 2018 à 20h00
Salle de Spectacles**

3^{ème} séance – 2018 / 2019

Séance du jeudi 15 novembre 2018

Présidence de M. Oumar Niang, Président

*Mesdames et Messieurs,
Chers Collègues,*

Le Bureau, Madame la Secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue pour cette 3^{ème} séance de la 3^{ème} année de notre législature 2016-2021.

J'adresse mes cordiales salutations à Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs de la Municipalité, à notre huissier, à toutes les personnes qui collaborent avec moi, aux représentants de la presse ainsi qu'à toutes les personnes qui, dans la salle ou derrière leur écran, suivent nos débats. J'adresse également mes salutations à toute l'équipe de Sonomix en charge de la transmission des séances et à la société Maxximum SA pour le son.

Je vous informe que les diffusions TV se dérouleront sur le canal info du télé-réseau de l'agglomération lausannoise:

- Samedi 17 novembre 2018 à 19h00*
- Dimanche 18 novembre 2018 à 14h00*
- Vendredi 23 novembre 2018 à 20h00*
- Samedi 24 novembre 2018 à 14h00*
- Dimanche 25 novembre 2018 à 19h00*

62 conseillères et conseillers ayant signé la liste de présence, l'Assemblée peut valablement délibérer, et ce, conformément à l'article 68 du Règlement du Conseil.

Sont excusé(e)s: Mmes Nicole Divorne, Lysiane Gallay-Sarriot, Elodie Joliat, Milica Maksimovic et Angela Riccio ainsi que MM. Philippe Anhorn, Yves Briaux, Simon Favre, Walter Siegrist et Boubacar Tahirou.

Sont absent(e)s: Mme Eveline Henry ainsi que MM. Antonio Lepore, Carlos Machado, João Mendes, Gökan Savci, Abdullah Tabib et Rachid Taaroufi.

1. Adoption de l'ordre du jour

Après s'être assuré que l'ordre du jour a été envoyé dans les délais à tous les Conseillères et Conseillers, M. le Président ouvre la discussion.

Celle-ci n'étant pas demandée, l'ordre du jour est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté.

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 15 novembre 2018

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 11 octobre 2018

3. Démission
4. Assermentation
5. Communications de la Présidence
6. Communications de la Municipalité
 - Réponse écrite à la question de M. le Conseiller communal Stéphane Montabert concernant les subventions individuelles des études musicales et plus particulièrement la notion de non-recours
 - Réponse écrite à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Nicole Divorne intitulée "La gratuité des activités scolaires obligatoires qui ont lieu à d'autres endroits que dans les bâtiments scolaires"
7. Communications éventuelles de la Commission des finances
8. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
9. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal
10. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
11. **Rapport de commission – Préavis intercommunal N° 29-2018** – Modification de la convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise – STEP de Vidy
M. Jean-Marc Dupuis, Président-rapporteur
12. **Rapport de commission – Préavis N° 36-2018** – Renouvellement du bus scolaire
Mme Nathalie Jaccard, Présidente-rapporteur
13. **Rapport de commission – Préavis N° 37-2018** – Réponse de la Municipalité au postulat Jonas Kocher et consorts intitulé "Quand les ruches et les élèves ne font plus qu'un"
M. Eric Aeschlimann, Président-rapporteur
14. Dépôt de préavis – Discussion préalable
 - Préavis N° 38-2018 – Edification du Colossal d'Art Brut ORGANuGAMME II de l'artiste Danielle Jacqui sur le site de La Ferme des Tilleuls
Présidence: PSR
15. Motions, postulats, interpellations
 - Développement du postulat Muriel Rossel intitulé "La fracture numérique: une réalité source de marginalisation et d'inégalité... réduisons-la à Renens"
 - Développement du postulat Frédérique Beauvois intitulé "Courage, fuyons! Les classes de Florissant et du 24-Janvier désertées par leurs élèves: quelles mesures d'urgence adopter pour assurer la prise en charge parascolaire de ces écoliers"
16. Questions, propositions individuelles et divers

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 11 octobre 2018

M. le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du 11 octobre 2018.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté.

M. le Président remercie Mme Yvette Charlet pour son travail ainsi que M. Grégoire Menoud pour son travail de relecture attentive.

3. Démission

Le Bureau a reçu un courrier daté du 12 novembre 2018 par lequel M. Anton Chatelan, Conseiller communal PLR, communique sa démission avec effet immédiat.

«Monsieur le Président,

Par ce courrier, je vous prie de bien vouloir prendre acte de ma démission du Conseil communal de Renens, avec effet immédiat.

Recevez, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations."

En vertu de l'article 66 de la LEDP, le groupe PLR doit présenter au Bureau un nouveau candidat au plus tard le 10 décembre 2018.

M. le Président ouvre la discussion. Celle-ci n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

4. Assermentation

Faisant suite à la démission de M. Fatmir Sadiku en date du 8 octobre 2018, en tant que Conseiller communal, le parti Les Verts de Renens a dû procéder à l'élection complémentaire de Mme Laurence Plattner. Le Bureau du Conseil a constaté cette élection, l'extrait y relatif a été affiché au pilier public. Aucun recours n'ayant eu lieu Mme Laurence Plattner peut être assermentée ce soir.

M. le Président prie Mme Laurence Plattner de bien vouloir s'avancer devant l'assemblée et invite les membres du Conseil communal, de la Municipalité ainsi que le public à se lever. Il donne ensuite lecture de la formule du serment et prie Mme Laurence Plattner de lever la main droite à l'appel de son nom et de s'engager en répondant par "Je le promets".

M. le Président félicite Mme Laurence Plattner pour son assermentation puis ouvre la discussion. Celle-ci n'étant pas demandée, elle est close.

5. Communications de la Présidence

Manifestation: Revue des pompiers

J'ai eu l'honneur et le plaisir de participer à la revue des pompiers du Service de Défense Incendie et Secours de Malley, Prilly-Renens et au changement de commandement qui sera effectif en début d'année 2019.

Séance de travail avec Mme la Préfète

Madame la Secrétaire du bureau du Conseil Communal et le Président ont eu une séance de travail le mercredi 14 novembre dans les locaux de la Municipalité avec Madame la Préfète.

Prix Innovation by Design

Le Président a assisté à la Remise du Prix Innovation by Design et à la soirée Municipalité – Entreprises de la Ville de Renens.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

6. Communications de la Municipalité

M. le Président demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les conseillères et conseillers ont reçues par écrit, à savoir les réponses écrites à la question de M. le Conseiller communal Stéphane Montabert concernant les subventions individuelles des études musicales et plus particulièrement la notion de non-recours et à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Nicole Divorne intitulée "La gratuité des activités scolaires obligatoires qui ont lieu à d'autres endroits que dans les bâtiments scolaires" ainsi que le communiqué de la Municipalité du 5 novembre 2018 sur ses activités du 2 octobre au 2 novembre 2018.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères communales et Conseillers communaux,

Je vous adresse les cordiales salutations de la Municipalité et vous prie de bien vouloir excuser M. le Municipal Olivier Golaz, absent ce soir. Nous porterons ce soir les dossiers qui seraient les siens.

En sus des communications que vous avez reçues, je souhaiterais porter à votre connaissance un événement qui vient d'être annoncé: les portes ouvertes des Ateliers de Renens qui se dérouleront le 6 décembre entre 17h00 et 20h00.

Les diverses sociétés qui sont hébergées sur ce site vous invitent à vous y rendre pour vous rendre compte de la diversité des entreprises établies, le merveilleux travail qui s'y fait et la dynamique du lieu.

Merci pour votre attention.

M. le Président ouvre la discussion sur les Communications de la Municipalité.

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

Intervention faisant suite à la réponse écrite à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Nicole Divorne intitulée "La gratuité des activités scolaires obligatoires qui ont lieu à d'autres endroits que dans les bâtiments scolaires"

Je prends la parole à la place de Mme la Conseillère communale Nicole Divorne, absente ce soir pour des raisons de santé.

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

Je remercie la Municipalité pour sa réponse. Celle-ci me laisse dubitative. En effet, je regrette que notre Municipalité n'ait pas mis au budget 2019 une somme allant dans le sens de la décision fédérale. Nous aurions pu ainsi nous démarquer. Mais, je suis reconnaissante de ce qui se fait déjà en faveur des familles qui ne peuvent payer, même s'il faut aller demander une "faveur", ce qui n'est pas toujours évident. Une certaine gratuité serait plus simple...

J'ai compris que nous attendons une décision cantonale. Contrairement à d'autres, le Canton de Vaud est peu réactif et attend un deuxième avis de droit. Le premier ne lui convenait pas?

Une fois de plus, le contribuable vaudois, qui n'a pas de forfait fiscal par exemple, va être la vache à lait et continuer de payer quelque chose qu'il ne devrait pas.

Le groupe Fourmi rouge se réjouit de l'avancée de ce dossier et sera attentif à ce que nous n'entrions pas dans une école à deux vitesses.

Merci pour votre attention.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Intervention faisant suite à la réponse écrite à M. le Conseiller communal Stéphane Montabert concernant les subventions individuelles des études musicales et plus particulièrement la notion de non-recours

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

J'adresse mes remerciements à la Municipalité pour les chiffres détaillés qui ont été récoltés suite à mon intervention sur la subvention des études musicales, qui demandait à choisir cette prestation à titre d'exemple sur la problématique du non-recours.

Comme Mme Clerc l'avait fait remarquer alors, cette subvention ne revêt clairement pas le même niveau d'urgence que d'autres aides sociales plus essentielles aux besoins primaires des personnes; mais il en est de même pour de nombreuses subventions proposées par la Commune à ses administrés, donc celle-ci en valait bien d'autres. Et sur cet exemple les résultats sont éloquentes.

Citant la réponse de la Municipalité, le ratio entre le nombre d'élèves inscrits dans les écoles de Renens et le nombre de demandes de soutien de musique se monte à 15,43%. Quinze pour cent! Même pas un enfant sur six. Et encore, nous parlons ici d'élèves inscrits, qui peuvent appartenir à une même famille; ramené au nombre de foyers concernés, le ratio serait sans doute encore plus faible.

Je cite "Les présents chiffres semblent illustrer qu'un certain nombre de parents s'abstiennent effectivement de faire une demande", constate la Municipalité. Oui, c'est le moins que l'on puisse dire.

Je ne souhaite pas monopoliser cette tribune plus que nécessaire, mais je conteste le diagnostic posé par la Municipalité qui attribue ensuite cet échec à un manque d'information des parents. À mon avis, c'est bien la complexité et la pénibilité de la démarche qui est en cause et non l'ignorance d'une subvention. Je reviendrai donc avec un postulat lors d'une prochaine séance, visant à faciliter la vie de nos concitoyens.

Je vous remercie.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et passe au point suivant de l'ordre du jour.

7. Communications éventuelles de la Commission des finances

En préambule, M. le Président annonce une suspension de la Séance du Conseil communal à la demande de la Commission des finances.

Reprise de la séance

M. le Président prie M. Vincent Keller, Président de la Commission des finances, de se rendre à la table des rapporteurs.

- **M. Vincent Keller**, Président de la Commission des finances

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,*

En introduction des communications de la Commission des finances, je vous prie, au nom de la Commission des finances, de nous excuser de vous avoir fait patienter de manière peu habituelle. En effet, nous avons un point technique à régler en fonction d'informations que nous avons reçues entre la séance du lundi 12 novembre et aujourd'hui même.

Préavis N° 38-2018 – Edification du Colossal d'Art Brut ORGANuGAMME II de l'artiste Danielle Jacqui sur le site de La Ferme des Tilleuls

Ce préavis demande l'engagement d'une somme de CHF 200'000.- à titre de subvention d'investissement à amortir. Principalement, ~~deux~~/trois points sont ressortis de la discussion au sein de la Commission des finances.

1. Certains commissaires regrettent que les conclusions mettent en lien le droit de superficie avec l'investissement.
2. La Commission des finances a pris acte que la subvention d'investissement sera versée en trois fois en fonction de l'évolution du projet.
3. La Commission des finances estime qu'en fonction des investissements futurs de la Commune, l'investissement prévu de CHF 200'000.- n'est pas prioritaire.
 - Au vote, la Commission des finances accepte les incidences financières de ce préavis par 5 oui, 5 non et 2 abstentions, avec la voix prépondérante du Président.

M. le Président ouvre la discussion.

- **M. François Delaquis, PSR**

Je désire compléter les éléments de la Commission des finances, car il y a eu un vote qui n'a pas été indiqué notamment par le Président. Les incidences financières ont été présentées sous un aspect global.

Toutefois, la Commission des finances souhaite par 7 voix pour, 5 voix contre qu'il n'y ait plus d'investissement dans le futur.

D'autre part, elle demande à la Commission ad-hoc qui sera chargée d'étudier ce préavis de se poser la question quant à savoir si cet investissement est une priorité pour la Commune de Renens.

- **M. Vincent Keller, Président de la Commission des finances**

Je tiens à m'excuser auprès de M. le Conseiller communal et membre de la Commission des finances François Delaquis; il a raison.

Effectivement la Commission des finances, dans son ensemble, et non M. François Delaquis seul, souhaitait dire que c'est en fonction des investissements futurs que la Commission des finances estime que cet investissement n'est pas prioritaire.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie M. Vincent Keller ainsi que les membres de la Commission puis clôt ce point de l'ordre du jour.

8. Communications de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

M. le Président prie Mme Anne Cherbuin, Présidente de la CUAT, de se rendre à la table des rapporteurs.

- **Mme Anne Cherbuin**, Présidente de la CUAT

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,*

La CUAT se réunira en date du 11 décembre 2018 et de ce fait, n'a pas de communication à transmettre à ce jour.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

9. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal

M. Pascal Golay, Président de la CRI, a informé le Président du fait qu'il n'a pas de communication à transmettre.

Nonobstant, M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clôt.

10. Changement de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales

Le Bureau du Conseil n'a reçu aucune demande de changement de composition dans les commissions permanentes et les commissions intercommunales.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clôt.

11. Rapport de commission – Préavis intercommunal N° 29-2018 – Modification de la convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise – STEP de Vidy

M. le Président prie M. Jean-Marc Dupuis, Président-rapporteur de la Commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture du rapport de la Commission.

- **M. Jean-Marc Dupuis**, Président-Rapporteur de la Commission

La commission, chargée d'étudier l'avant-projet de la modification de la convention CISTEP, s'est réunie le 13 juin à 19 heures au CTC.

Elle était composée des membres suivants :

Madame Suzanne Sisto-Zoller et de Messieurs Olivier Abbey, Reza Safaï, Jonas Kocher, Michele Scala, Oumar Niang et Jean-Marc Dupuis, Président-rapporteur. Monsieur Stéphane Montabert, malade, était excusé.

La commission intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise, STEP de Vidy, ci-après CISTEP, soumet à l'approbation des conseils communaux la modification de son règlement.

Méthodologie

- *Les exécutifs des communes soumettent à une délégation de leur législatif un projet de modification de la convention.*
- *Ladite délégation siège et établit un rapport à l'intention des municipalités proposant ou non des modifications.*
- *Les modifications sont examinées par la CISTEP et un préavis identique dans chacune des 16 communes sera déposé.*
- *Le préavis sera soumis à l'approbation des conseils communaux sans que des amendements puissent être déposés.*

Objet du préavis

Une présentation communale claire et précise détaille l'objet du futur préavis et rappelle le mécanisme de fonctionnement (pas de connexion avec EPURA SA). Les principales modifications à la convention sont :

- *Modification de la clé de répartition en tenant compte des séparatifs Eaux Claires, Eaux Usées (EC-EU) et introduction de pénalités pour les communes introduisant des EC dans les EU.*
- *Accueil de trois communes (Bussigny, Villars-Ste-Croix et Morrens dans le cadre de la convention.*

Une fois la présentation communale terminée plusieurs questions d'ordre général sur les principes d'assainissement, la constitution des réseaux et le taux de séparatif ont été notamment posées, montrant l'intérêt des commissaires pour des aspects souterrains bien souvent oubliés.

La convention est ensuite reprise article par article et soulève quelques interrogations.

Art 5 - Actuellement, la répartition des coûts s'effectue en fonction de l'eau amenée par les communes. Le nouveau principe introduit une pénalité pour les réseaux unitaires les montants sont très minimes et pourrait inciter les communes à ne pas entreprendre les travaux coûteux de mise en séparatif.

La loi oblige les communes à se mettre en séparatif. De plus, la réduction de volumes d'EC arrivant à la STEP sera compensée par les nouvelles constructions et l'arrivée d'habitants/emplois dans l'Ouest.

Art 7 – Commission technique : quel est son rôle? Est-elle en fonction ?

La commission technique est désignée par la CISTEP lors de la première séance de la législature et à mi-législature, conformément à l'art. 6 de la convention (actuelle et future). Depuis la séance du 5 octobre 2016, la commission technique est composée de M. Serge Roy (Jouxens-Mézery) et de M. Michel Pelleginelli (Prilly) ainsi que du

président de la CISTEP. Le renouvellement de cette commission interviendra lors de l'assemblée au printemps 2019.

Art 12 - Tribunal arbitrage : Que signifie tribunal arbitral? Qui le compose? Quel en est le fonctionnement?

L'article 12 de la Convention renvoie à l'article 111 de la Loi sur les communes, dont le contenu est le suivant :

Art. 111 Tribunal arbitral

1. Il est statué sur les difficultés résultant de l'interprétation et de l'application des contrats de droit administratif et des conventions des articles 104c, 107, 107b, 110, par un tribunal arbitral nommé, à la réquisition de la commune la plus diligente, conformément au Code de procédure civile suisse.
2. Cette règle s'applique par analogie aux actes découlant de la décision de l'article 106, alinéa 2.

L'arbitrage est un mode alternatif de résolution des conflits (mode de règlement extrajudiciaire des conflits) par l'intermédiaire d'un tribunal arbitral composé d'un ou plusieurs arbitres. En l'occurrence, étant donné que le nombre d'arbitres n'a pas été précisé dans la Convention, le Code civil suisse prévoit par défaut 3 arbitres. Concrètement, chaque partie nomme un arbitre et les arbitres en choisissent un troisième, qui sera le président.

Art 13: Pourquoi est-ce que cet article est supprimé ?

La législation en vigueur à laquelle il est fait référence est la législation cantonale et notamment la Loi sur la protection des eaux contre la pollution (LPEP) et son règlement d'application. Les articles 20 et suivants de cette loi mentionnent que les plans des canalisations des communes doivent être approuvés par le Département. Le cas échéant, le Conseil d'Etat peut même obliger une commune à recevoir dans ses canalisations publiques les eaux provenant d'une autre commune (art. 26 LPEP).

Les articles 44 et 45 LPEP sont plus précisément sur les ouvrages intercommunaux et mentionnent le fait que le Conseil d'Etat peut, le cas échéant, obliger une ou des communes à adhérer à une entente intercommunale.

En résumé, il y a des dispositions légales cantonales impératives et dans le cas où une commune voudrait se départir de la convention ou modifier son plan d'évacuation, il y a de toute manière des règles de droit cantonal qui doivent être respectées.

Délibération de la commission

Hormis l'article 12, complété ultérieurement, la commission n'a pas de remarque particulière et accepte la nouvelle mouture du règlement tel quel. Elle se retrouvera afin de valider formellement le préavis en automne 2018.

Validation de la convention

Vu le peu de modifications (quelques précisions et rocares d'articles) survenues après la procédure consultative, la commission a décidé de ne pas se rencontrer une nouvelle fois et vous recommande d'accepter le préavis tel que présenté dans sa version finale.

M. le Président ouvre la discussion.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Mesdames et Messieurs,

Quel est le point commun entre la Dame Brune, le Hollandais Volant, et la Commission chargée d'examiner le préavis intercommunal N° 29-2018? Je vous laisse une seconde... Voilà: ce sont tous des fantômes.

À la fin de la séance d'octobre de ce Conseil Communal, comme vous l'a expliqué M. Jean-Marc Dupuis, constatant que rien ne pouvait être modifié et que les conclusions de cette Commission ne feraient l'objet d'aucun vote, il arriva à la conclusion pleine de bon sens qu'une Commission ne servirait à rien. Il choisit donc d'annuler une séance pour économiser notre temps et l'argent du contribuable.

Voilà une histoire de fantôme qui n'aura pas coûté cher. Mais si maintenant les questions et les propositions d'amendement fusent, nous nous retrouverons bien embêtés. Je vous suggère donc d'approuver la convention intercommunale telle quelle.

Je vous remercie.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président prie M. Jean-Marc Dupuis de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis intercommunal N° 29-2018 de la Municipalité du 10 septembre 2018,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE de ratifier la Convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise – STEP de Vidy – présentée dans le présent préavis.

C'EST À LA MAJORITÉ (1 VOIX CONTRE ET 3 ABSTENTIONS) QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS INTERCOMMUNAL N° 29-2018 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie M. Jean-Marc Dupuis ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

12. Rapport de commission – Préavis N° 36-2018 – Renouvellement du bus scolaire

M. le Président prie Mme Nathalie Jaccard, Présidente-rapporteuse de la Commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture du rapport de la Commission.

- **Mme Nathalie Jaccard**, Présidente-Rapporteuse de la Commission

Préambule

La Commission s'est réunie le lundi 29 octobre 2018 à 19h30 à la salle de conférence du Centre Technique Communal à Renens. Elle était composée de Mesdames Marie Schneider, Frédérique Beauvois, Sandra Martinelli et de Messieurs Silvio Torriani, Eric Aeschlimann, Alain De Col et de Madame Nathalie Jaccard, Présidente-rapporteuse.

Madame Maria Correia est excusée.

La Municipalité était représentée par Mesdames Patricia Zurcher Maquignaz et Myriam Romano-Malagrifa, elles étaient accompagnées du chef de service, Monsieur Alain Peneveyre.

Présentation du préavis

Le bus actuel est de marque Mercedes Benz, il date de 2006, ce véhicule a jusqu'à ce jour donné entière satisfaction. Toutefois, il accuse 140'000 km au compteur. Si cela peut paraître peu pour ce type de véhicule, cette usure précoce s'explique par le fait que ce bus effectue de courts trajets, qu'il est constamment amené à démarrer, stopper, démarrer, etc., ce qui met à mal le moteur. Par ailleurs, il a des problèmes de démarrage à chaud ce qui complique son utilisation.

De plus, son plafond est fendu et le système de ceinture de sécurité est défaillant, tout comme le blocage de la porte automatique latérale. Les sièges sont usés. Enfin, les frais d'entretien annuels se situent entre CHF 5'000.- et CHF 6'000.-.

Le futur bus devra répondre à un cahier des charges précis soit :

- Norme Euro 6
- 27 places enfants et 3 places adultes
- Boîte à vitesse automatique
- Poids entre 4.5 et 5 tonnes (permis D1)
- Crochet de remorquage
- Chauffage additionnel pour l'habitacle
- Climatisation
- Tachygraphe
- Système de surveillance du bouclage des ceintures de sécurité
- Enveloppe budgétaire figurant au plan des investissements

Il devra être muni d'équipements spécifiques tels que :

- Plancher avec rail pour la fixation des sièges
- Fourniture de 30 sièges (27 sièges enfants – 3 sièges adultes)
- Complément de chauffage arrière
- Capteur d'assise (qui permet de détecter un passager qui n'aurait pas mis sa ceinture)
- Ventilateur de toit
- Tachygraphe

- *Poignée, autocollants, divers*

Des offres ont été demandées auprès de 3 garages de la région (Groupe Leuba à Renens – Scania à Echandens et Iveco à Morges). Les prix variaient de CHF 115'456.-, à CHF 116'904.41, à CHF 142'812,87. C'est l'offre de CHF 116'904.41 qui a été retenue, malgré la différence de CHF 1'448.41. Ce choix s'explique par le fait qu'il s'agit d'un véhicule de la même marque que le bus actuel et que c'est un garage renanais.

Le bus sera de couleur blanche. Pour le décorer, un concours de dessins a été lancé auprès des classes d'enfants de 11 à 12 ans.

Discussion générale

Un commissaire demande si ce bus pourra être utilisé pour des associations renanaises? Ceci ne sera pas possible étant donné qu'il sera muni de sièges pour enfants.

Une commissaire demande pourquoi les trajets ne se font pas à pied? Il lui est répondu que le bus est utilisé notamment pour aller à la piscine à Chavannes, à la patinoire à Prilly, à la clinique dentaire ou encore pour traverser la Ville pour les leçons de gymnastique, de rythmique. Ces déplacements prendraient trop de temps et amputeraient des heures de cours.

Ci-joint au rapport, le planning d'utilisation d'une semaine du bus qui démontre très clairement que le bus est utilisé à temps plein. (non joint au présent procès-verbal)

Discussions et délibérations de la commission

Tous les commissaires présents sont unanimes quant à la nécessité de renouveler le bus scolaire qui offrira de meilleures garanties de confort, mais surtout de sécurité à nos écoliers.

C'est donc à l'unanimité que la commission recommande au Conseil Communal d'accepter les conclusions du préavis N° 36-2018 – Renouvellement du bus scolaire.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et prie Mme Nathalie Jaccard de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 36-2018 de la Municipalité du 24 septembre 2018,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE la Municipalité à acquérir un nouveau bus scolaire de marque Mercedes-Benz pour le transport des élèves.

ALLOUE, à cet effet, à la Municipalité un crédit de CHF 120'000.- TTC.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif N° 3610.5060.3055 "Bus scolaire".

Cette dépense sera amortie en 10 ans, selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour: 1er juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

C'EST À L'UNANIMITÉ QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS N° 36-2018 SONT ACCEPTÉES.

- **Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Conseillère municipale**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

J'aimerais vous remercier pour cette belle unanimité en faveur de nos écoliers qui pourront circuler en sécurité et dans le confort.

Merci à tous de votre confiance.

M. le Président remercie Mme Nathalie Jaccard ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

13. Rapport de commission – Préavis N° 37-2018 – Réponse de la Municipalité au postulat Jonas Kocher et consorts intitulé "Quand les ruches et les élèves ne font plus qu'un"

M. le Président prie M. Eric Aeschlimann, Président-rapporteur de la Commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Eric Aeschlimann, Président-rapporteur de la Commission**

Composition

PLR: M. Eric Aeschlimann président-rapporteur (EA), Mme Sandra Martinelli (SM)

Fourmi rouge: M. Ali Kiliç

PS: Mmes Frédérique Beauvois (FB) et Maria Correia

Les Verts: Mme Nathalie Jaccard (NJ),

UDC : M. Alain De Col (ADC)

La Municipalité : Mme Patricia Zurcher Maquignaz, (PZM)

Le chef de service : Alain Peneveyre (AP)

Invité : Jonas Kocher (JK)

Introduction et exposé du préavis, discussion

Mme Patricia Zurcher Maquignaz explique qu'il n'a pas été aisé d'avoir une discussion très approfondie avec le corps enseignant, car celui-ci est très sollicité par ce genre de demandes.

Le sujet aurait peut-être été mieux traité si l'idée émanait des professeurs eux-mêmes. En bref, les directeurs du primaire qui ont été approchés n'ont pas été enthousiastes. Il aurait été préférable de les consulter en amont.

Question commune d'un participant très déçu par le peu d'intérêt du corps enseignant: Est-ce que le directeur de l'école secondaire a été approché? Mme Patricia Zurcher Maquignaz: Non.

M. Alain Peneveyre nous explique encore que d'autres démarches similaires ont cours et peuvent être développées dans la Commune de type visite-découverte, hôtel à insecte par le CRA ou passeport-vacances. Il existe aussi un label «Villes vertes suisses» dont les 60 mesures auraient pu être jointes au présent préavis.

Mme Patricia Zurcher Maquignaz: D'autres pistes pourraient être creusées, par ex: communication et sensibilisation dans un journal.

D'autres discussions ont lieu autour des abeilles.

Un participant relève l'existence de petits hôtels type Beehome.

Un participant relève qu'il est très difficile de trouver un apiculteur, même à la campagne, car ce hobby demande beaucoup d'investissement de soi.

Une autre participante nous parle d'une habitante de la commune qui possède 60 ruches dont 20 se situent près de celles de Renens. Cette spécialiste se tiendrait à disposition et pourrait être approchée pour partager son expérience.

Parole au postulant

L'invité est déçu de la réponse des écoles, mais content du travail fait par la Municipalité, il reste confiant et ne lâchera pas le sujet.

Délibérations

La commission accepte, par 5 oui et 1 abstention, les conclusions du préavis et exprime le vœu suivant: que le présent postulat soit présenté au directeur des écoles secondaires et que les représentants du quart politique au Conseil d'établissement relaient ce postulat.

Avant d'ouvrir la discussion, M. le Président s'enquiert auprès de la Municipalité si elle souhaite s'exprimer au sujet du vœu.

- **Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Conseillère municipale**

Comme dans ce rapport succinct cela n'apparaît pas forcément, la réponse par rapport à l'approche du Directeur du secondaire était un peu plus étoffée que le "non" figurant dans ce rapport. Effectivement, nous avons expliqué lors de la séance de Commission que c'était pour une question de temporalité qu'il a été jugé préférable de ne pas le faire dans un premier temps. En effet, souvenez-vous, nous étions en pleine transition entre le départ de M. Alberto Angeretti et l'arrivée du nouveau Directeur et nous pensions que ce n'était pas le bon moment d'arriver avec ce projet.

Nous nous sommes donc concentrés, dans un premier temps sur le Primaire, mais nous avons bien entendu le vœu de la Commission d'approcher maintenant le Secondaire, ce que nous ferons avec plaisir.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et prie M. Eric Aeschlimann de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 37-2018 de la Municipalité du 1er octobre 2018,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

APPROUVE la réponse de la Municipalité au postulat Jonas Kocher et consorts intitulé "Quand les ruches et les élèves ne font plus qu'un".

C'EST LA MAJORITÉ (10 ABSTENTIONS) QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS N° 37-2018 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie M. Eric Aeschlimann ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

14. Dépôts de préavis – Discussion préalable

- **Préavis N° 38-2018 – Edification du Colossal d'Art Brut ORGANuGAMME II de l'artiste Danielle Jacqui sur le site de La Ferme des Tilleuls**

Présidence: PSR

M. le Président ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, M. le Président communique que le préavis N° 38-2018 sera présidé par M. Laurent Voisard du groupe PSR.

15. Motions, postulats et interpellations

- **Mme Muriel Rossel, PSR**
Développement du postulat intitulé "La fracture numérique: une réalité source de marginalisation et d'inégalité... réduisons-la à Renens"

En préambule, M. le Président informe que la recevabilité de ce droit d'initiative a été étudiée par le Bureau du Conseil communal lors de sa séance du 6 novembre 2018 et qu'il a été déclaré "recevable".

La fracture numérique: comment s'y prépare la Commune de Renens? Pour que la Municipalité étudie la mise en place de mesures permettant de lutter contre ce phénomène qui met certains de ses concitoyens en marge de la société ».

Il est en effet de notoriété publique que les TIC (technologies de l'information et communication) prennent le dessus dans tous les actes de la vie courante, que ce soit pour rechercher un emploi, un logement, demander un document officiel, chercher un horaire, une adresse ou même acheter un billet de train.

Il est aussi reconnu par beaucoup de familles ou autres accompagnants que de nombreuses personnes restent en retrait quant aux connaissances nécessaires pour accéder à Internet, à l'usage d'un ordinateur, d'une tablette, d'un smartphone ou même d'un distributeur de billets.

Cette mise à l'écart crée une véritable fracture sociale liée aux nouvelles technologies :

- *comment trouver un emploi lorsqu'on ne pourra bientôt plus postuler autrement qu'en ligne?*
- *comment acheter un billet de train lorsqu'il n'y a plus de guichet?*
- *mais aussi simplement : comment rester en contact avec ses petits-enfants à l'étranger, par exemple?*

Certaines communes ou régions ont développé, dans le but de réduire cette fracture, des formations à moindre coûts destinées à leurs concitoyens. Des associations ont élaboré des cours ou des espaces de sensibilisation.

C'est pourquoi je demande à la Municipalité de répertorier les offres existantes à Renens et d'étudier la possibilité de donner l'impulsion pour mettre en place des formations ou opérations de sensibilisation en s'inspirant de ce qui existe déjà ailleurs et en imaginant éventuellement des synergies régionales, au niveau du district par exemple. De manière générale, la communication entre les collectivités publiques et ces populations devrait aussi être prise en compte.

Je vous remercie de votre soutien pour transmettre directement ce postulat à la Municipalité.

M. le Président ouvre la discussion.

○ **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

Ce présent postulat est une bonne idée et répond à des besoins réels. Toutefois, la nouvelle loi cantonale sur la formation continue, renforcée par le postulat du Député Filip Uffer et consorts intitulé pour une politique de formation continue en faveur des Adultes âgés, dont le rapport du Conseil d'Etat a été accepté pas plus tard que mardi dernier et accepté à l'unanimité du Grand Conseil, a permis de mettre en exergue des associations ainsi que leurs divers catalogues d'offres de formation de toutes sortes, y compris en ce qui concerne l'éthique, technologie de l'information et de communication.

Un vœu formulé par Les Verts, dans le cadre du rapport, stipule que les personnes potentiellement concernées par ces diverses offres de formation devraient être mieux informées et qu'il faut leur donner un meilleur accès à ces divers catalogues.

Enfin, ce rapport stipulait en guise de conclusion, je cite "Le Conseil d'Etat relève que la mise en œuvre, dans le Canton de Vaud, de la loi fédérale sur la formation continue (LFCo) permettra d'établir, d'ici 2018, un nouvel état des lieux de l'offre de formation relative aux compétences de base et s'adressant notamment aux "adultes âgés". Sur cette base, la campagne nationale de communication concernant l'acquisition et le maintien des compétences de base doit favoriser un accès et une participation plus importants des "adultes âgés" à l'offre de formation existante."

Le présent postulat présenté ce soir demande donc à la Municipalité une tâche qui est déjà en passe d'être effectuée par le Conseil d'Etat, dès lors, il nous semble dommage de renvoyer ce postulat à la Municipalité et nous demandons, pour le moment, sa suspension en attendant les travaux du Conseil d'Etat et la mise en œuvre de la campagne nationale de communication afin d'éviter de faire faire à nos Autorités, qui sont déjà bien sollicitées, un travail à double.

Je vous remercie de votre attention.

○ **M. Stéphane Montabert, UDC**

Mesdames et Messieurs,

Citant une étude de Comparis d'il y a deux ans:

"Parmi les jeunes Suisses de 15 à 29 ans, 97% des répondants possèdent un smartphone, ce qui ne laisse donc plus beaucoup de marge à exploiter. Par ailleurs, 88% des 30-49 ans se servent d'un smartphone et 64% des 50-74 ans sont aujourd'hui à la page en matière de téléphonie mobile."

Fin de la citation.

Ces chiffres ne concernent que les smartphones, dont les prix d'entrée de gamme se sont effondrés. En réalité, si vous vous donnez la peine d'aller dans une boutique et d'acquérir un téléphone, même le modèle le moins cher avec une carte prépayée, vous n'aurez d'autre choix que de prendre un smartphone.

Jeunes, vieux, actifs, chômeurs ou requérants d'asile, quasiment tout le monde en Suisse a un smartphone aujourd'hui. La pénétration du marché est telle que, cette année, les ventes devraient pour la première fois afficher un déclin mondial de 0,7% à 1,455 milliard d'unités, selon la société de recherches IDC.

Il y a une réalité toute simple, ceux qui n'ont pas ce matériel peuvent ne pas souhaiter en avoir tout simplement. Et je rappelle que ce Conseil Communal s'est lui-même opposé à la mise en place de nouvelles antennes de téléphonie mobile dans la Commune pour améliorer le signal! Mais aucun problème! Pour ces gens il existe des guichets et des automates un peu partout - je le confesse, je m'en sers moi-même régulièrement. Et même pour la recherche d'emploi, les bureaux des ORP disposent de bornes tactiles avec imprimantes pour consulter leurs bases de données et repartir avec une annonce. Et pour communiquer avec des petits-enfants à l'étranger, le courrier ou le téléphone fixe, que la plupart d'entre nous ont encore chez eux, me semble-t-il, sont encore des solutions acceptables.

Faut-il donc "augmenter la facture numérique pour réduire la fracture numérique"? Nous pensons que non. Nous demandons donc l'établissement d'une Commission pour clarifier les scénarios présentés par la Postulante et vérifier s'ils justifient réellement la transmission de ce postulat à la Municipalité.

Je vous remercie.

○ **M. François Delaquis, PSR**

Je remercie M. Stéphane Montabert et Mme Nathalie Jaccard pour les informations transmises. Mais, si vous avez bien écouté et entendu les éléments énoncés par Mme Muriel Rossel, son postulat est en rapport à une utilisation pratique et régionale.

Or, je comprends que lorsque nous parlons de pénétration, ce sont des données statistiques, mais il y a une différence entre pénétration et utilisation des appareils. Je ne suis pas sûr que toutes les personnes qui, dans cette salle, ont un smartphone, sachent l'utiliser.

Travaillant dans ce domaine, en matière de recherches d'emploi, je peux vous dire qu'il faut notamment savoir utiliser des mots-clés, et là je constate un grand retard au regard des conseils qui sont donnés, notamment dans les ORP.

Quant à la remarque du groupe Les Verts, je peux tout-à-fait comprendre qu'il y a un travail qui a été fait au niveau cantonal, mais je pense qu'il serait bien que ce travail puisse se faire au niveau local en s'inspirant de ce que le Canton a fait. En effet, nous avons un type de population qui est différent de celui du reste du Canton.

○ **Mme Muriel Rossel, PSR**

Je tenais à aller dans le même sens que mon Collègue pour répondre à ce qui a été dit à propos de ce postulat. Effectivement, il s'agit d'un sujet un peu différent. Je suis très heureuse que le Canton se mette à travailler sur ce domaine, car il est important. Il y également eu au niveau national des choses qui ont été développées par rapport aux compétences de base, il y a maintenant un Bureau national. La Confédération est toutefois très loin de Renens, le Canton est un peu plus près, mais quand même encore loin de Renens.

Les compétences de base: apparemment on parle de compétences pour les aînés, moi je pensais aux compétences "pour tous". Et là je voulais quand même répondre à M. Stéphane Montabert que je connais beaucoup de jeunes entre 18 et 25 ans qui ont effectivement un Smartphone, mais qui ne savent pas y introduire un rendez-vous. Il ne suffit pas d'en avoir un pour savoir utiliser ce genre de technologie.

Mon postulat ne s'adresse pas que pour offrir des formations aux aînés, mais à la population d'une manière générale. Nous pouvons aussi s'occuper de proximité. Je sais qu'il y a beaucoup d'associations dynamiques à Renens. Il y a des associations ailleurs qui ont développé des cours, qui ont développé des points de sensibilisation donc je pense qu'il pourrait y avoir sur le terrain un besoin nécessaire et c'est pour cela que ce postulat pourrait faire gagner du temps en étant transmis directement à la Municipalité par rapport à ce qui va se développer au niveau du Canton.

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et s'enquiert de savoir si le dixième des membres présents soutient la proposition de M. Stéphane

Montabert, à savoir, l'envoi du postulat à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité, en rappelant que, selon l'art. 56 du règlement de notre Conseil, il suffit qu'un dixième des membres le demande.

Le dixième des membres étant atteint, ce postulat sera donc envoyé à une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité. Cette commission sera formée des conseillères et conseillers suivants:

<u>Parti socialiste:</u>	M. Michele Scala Mme Milica Maksimovic
<u>PLR:</u>	M. Pascal Golay M. Jean-Marc Dupuis
<u>Fourmi rouge:</u>	Mme Suzanne Sisto-Zoller Mme Martha Bejarano
<u>UDC:</u>	M. Tahirou Boubacar
<u>Les Verts:</u>	Mme Nathalie Jaccard

Pour rappel, c'est le premier nommé, en l'occurrence M. Michele Scala, qui est chargé de convoquer les membres de cette commission. La commission choisira elle-même le nom de sa ou de son président-e lors de sa première séance.

- **Mme Frédérique Beauvois, PSR**

Développement du postulat intitulé "Courage, fuyons! Les classes de Florissant et du 24-Janvier désertées par leurs élèves: quelles mesures d'urgence adopter pour assurer la prise en charge parascolaire de ces écoliers"

En préambule, M. le Président informe que la recevabilité de ce droit d'initiative a été étudiée par le Bureau du Conseil communal lors de sa séance du 6 novembre 2018 et qu'il a été déclaré "recevable".

Force est de constater que depuis quelques années les écoles de Florissant et du 24-Janvier se vident de leurs élèves. De 2013-2014 à 2018-2019, l'effectif des écoliers de Florissant a diminué de 35% chez les 1-2P et de 25% chez les 3-6P (chiffres communiqués par la Direction de Renens-Est). Outre son ampleur, le flux des enfants de Florissant vers d'autres collèges de Renens s'accélère donc dans les petites classes. Il en résulte des classes sous-peuplées et des salles vides à Florissant et au 24-Janvier, tandis que les classes du Censuy – par exemple – sont bondées et au maximum de leur capacité.

Aujourd'hui l'absence de parascolaire pose des problèmes importants, notamment l'enclassement des enfants. Les parents qui travaillent se voient obligés de demander que leur enfant soit scolarisé dans un établissement qui n'est pas celui de leur quartier, mais qui dispose d'un accueil parascolaire. Ce choix – souvent difficile – leur assure la continuité dans l'accueil de leur enfant nécessaire au respect de leurs obligations professionnelles. Mais en plus de les éloigner de leur vie de quartier, cela impacte et complique fortement – nous le voyons – l'enclassement des écoliers dans Renens. Les enfants dont les parents travaillent et

qui n'ont pas eu de place chez une maman de jour se retrouvent par conséquent à 22-23 dans une classe, tandis que leurs voisins de quartier ont la chance de n'être que 14-16 dans une même classe.

Au vu des constats précités, il convient de trouver rapidement une solution pour la prochaine rentrée 2019-2020. Un groupe de travail vient de débiter une réflexion à ce sujet au Conseil d'établissement de Renens, composé de la Direction scolaire de Renens-Est, de politiques, d'enseignants et de parents. Au vu de l'urgence, la Municipalité seule est cependant en mesure de résoudre le problème, en gérant le projet et en allouant les moyens nécessaires pour que cesse la désertion des écoliers de Florissant et du 24-Janvier.

A ce titre, il convient également de se pencher dans les meilleurs délais sur la transformation du pavillon de Florissant en Apems, qui soulagera de nombreux parents en attente d'un accueil parascolaire pour leur enfant.

Du fait de l'urgence du problème, je souhaiterais transformer mon postulat en motion et demande par conséquent que celle-ci soit transmise directement à la Municipalité, car je souhaiterais que l'adage prochain ne soit pas "Courage, fuyons", mais "Courage, restons".

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président ouvre la discussion.

○ **M. Jean-François Clément, Syndic**

C'est clairement une thématique transverse qui concerne le parascolaire, les écoles, puisqu'elles ont été citées et nommées, nécessitant également une transformation d'un pavillon.

Pour bien la comprendre et pouvoir donner la meilleure des réponses, nous aimerions qu'une commission soit nommée afin que nous puissions voir quels sont les contours exacts de vos demandes et répondre ainsi pleinement à votre droit d'initiative. Ceci ne devrait pas alourdir le processus, car nous pourrions tenir une séance très rapidement. Notre volonté est de bien comprendre où se situe le problème actuellement, parce que nous avons l'impression d'avoir fait pas mal de choses, bien que nous sachions que c'est encore insuffisant.

Nous aimerions que, quel que soit le modèle que vous décidiez de retenir, nous puissions tenir une séance préalablement.

○ **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

Bonsoir,

Je trouve embêtant de devoir me déterminer maintenant sur une motion ou un postulat si une commission se réunit. Je pense que la Commission pourrait se déterminer s'il s'agit d'une motion ou d'un postulat.

Pour moi, je m'abstiens, car nous savons qu'une motion est contraignante, un postulat est à examiner, il y a un préavis.

○ **Mme Frédérique Beauvois, PSR**

A propos de la nomination d'une commission, en soi je ne suis pas contre. Toutefois, ce qu'il faut savoir c'est que les travaux du groupe de travail, qui a été nommé par le Conseil d'Etablissement, avancent et que le rapport va être donné.

De plus, j'aimerais appuyer sur le fait que les choses doivent être entreprises rapidement. Pour vous donner une idée du temps, en janvier/février se tiendront les séances d'information à l'attention des parents durant lesquelles ceux-ci poseront la question quant à savoir s'il y a des Apems, des UAPE ou une autre possibilité de garde dans les écoles de leur quartier. Et c'est à ce moment-là que les parents vont se positionner par rapport à un enclassement à côté de chez eux ou plus loin. Donc, il faudrait que les choses avancent.

Je sais que le délai est court, mais le problème existe depuis longtemps. Je suis déjà venue à cette tribune un certain nombre de fois, particulièrement pour le problème à Florissant, et je recommande vraiment, avec ou sans commission, que l'on se penche rapidement sur la question. Que cela ne soit pas une question de plusieurs mois, mais une question de poignée de mois. Même si cela paraît difficile de faire les choses rapidement, il faut que cela se fasse.

Merci.

○ **Mme Karine Clerc, Conseillère municipale**

Bonsoir,

C'est vrai que je pense qu'il est désagréable pour le Conseil de devoir se pencher sur quelque chose dont il ne connaît pas vraiment l'objet.

Si je peux me permettre, il y a deux éléments dans votre postulat, transformé en motion. Il y a à la fois l'idée d'une solution transitoire en attendant qu'une solution de type APEMS soit créé, c'est la première chose que je comprends et j'ai l'impression que c'est le cœur de la discussion.

La deuxième chose, est-ce que la planification de l'accueil de jour va avancer rapidement pour permettre la création d'une APEMS à Florissant?

Les deux choses sont possibles, bien évidemment, l'APEMS de Florissant fait partie de notre planification, mais bien évidemment que nous n'allons pas pouvoir créer cette structure, comme cela en quelques mois, et vous le savez très bien. Quant à la solution transitoire, je pense qu'il est important que les personnes qui seront présentes dans cette commission puissent l'entendre, pour savoir sur quoi ils vont se prononcer.

Au fond, peu importe, si c'est une motion ou un postulat, de toute façon, nous avons l'intention de vous entendre, de vous recevoir et de faire ce que nous pouvons.

J'ai envie de dire qu'il est légitime que les membres du Conseil sachent de quoi nous parlons et sur quoi ils votent, peu importe le nom qu'il donnera à ce droit d'initiative, je vous invite à nommer une commission rapidement et nous allons faire en sorte de vous recevoir rapidement, si possible avant Noël, comme cela nous saurons vers quoi nous allons.

○ **M. François Delaquis, PSR**

Chers Collègues,

Je crois que vous avez bien compris que c'est un problème que nous devons résoudre avant la rentrée 2019 et que nous n'allons pas "chipoter" sur des mots tels que "postulat" ou "motion". Ce qui importe c'est l'accueil des enfants et j'aimerais entendre du côté de la Municipalité qu'elle prenne l'engagement de trouver des solutions, d'autant plus qu'il y a un groupe de travail qui fonctionne déjà. J'aimerais ne pas devoir entendre, après les travaux de la Commission ad'hoc, que rien n'a été prévu au budget, sur lequel la discussion aura lieu lors de la prochaine séance du Conseil communal et que cela soit reporté à la rentrée 2020. Je rappelle aussi que lorsque nous avons discuté de la crèche de Florissant, ce problème avait déjà été soulevé par la Commission, cette thématique n'est donc pas nouvelle.

○ **M. Stéphane Montabert, UDC**

Monsieur le Président,

De l'aveu même de plusieurs personnes qui sont venues à ce pupitre, le problème existe depuis des années, donc j'en conteste le caractère d'urgence et en conclus que la Municipalité a fait des efforts de planification. Donc plutôt que de faire ici une séance de commission devant le plénum, autant faire une séance de commission au sens strict, avec des commissaires qui ensuite rapporteront au Conseil les questions-réponses de la Municipalité.

Nous demandons donc officiellement, pour la forme, la création d'une Commission pour l'examen de ce texte, préavis ou motion.

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et s'enquiert de savoir si le dixième des membres présents soutient la proposition de M. Stéphane Montabert, à savoir, l'envoi de la motion à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité, en rappelant que, selon l'art. 56 du règlement de notre Conseil, il suffit qu'un dixième des membres le demande.

Le dixième des membres étant atteint, cette motion sera donc envoyée à une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité. Cette commission sera formée des conseillères et conseillers suivants:

Fourmi rouge: M. Mehmet Korkmaz
Mme Verena Berseth

Parti socialiste: M. François Delaquis
M. Ali Korkmaz

PLR: Mme Elodie Golaz Grilli
Mme Rosana Joliat

UDC: M. Stéphane Montabert

Les Verts: Mme Nathalie Jaccard

Pour rappel, c'est le premier nommé, en l'occurrence M. Mehmet Korkmaz, qui est chargé de convoquer les membres de cette commission. La commission choisira elle-même le nom de sa ou de son président-e lors de sa première séance.

16. Questions, propositions individuelles et divers

- **M. Nicolas Freymond, Fourmi rouge**
Intervention relative à la propreté de la Ville de Renens

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

Les déchets, maladie de notre société de consommation.

Lors du dernier Conseil communal, un conseiller qui n'est ni romanche, ni tessinois, mais ayant la chance de pouvoir lire sans problème des textes en français nous a fait part de son avis sur la question des déchets sauvages.

Son discours, bien huilé, provocateur, mentionne que "Renens est sale". Comme si, dans la vie, tout était blanc ou noir. Comme si, un mouchoir tombé par terre dans son salon rendait toute sa maison sale, immédiatement, comme par magie, c'est dègu' disent les enfants. Comme si une tache sur le capot d'une voiture rendait toute la voiture sale, immonde, dègu' disent les enfants.

L'utilisation de ce procédé, déplorable et déploré, est une tactique de manipulation connue et documentée. Cela s'appelle le "miroir grossissant". Une technique d'exagération volontaire d'un phénomène utilisée dans le but de soit faire réagir, soit faire croire quelque chose.

Tenter de manipuler à ce point et consciemment l'opinion, et en l'occurrence les membres du Conseil communal, est une marque de fabrique. Elle fleure bon le populisme à bon marché et n'a pas besoin de panneau explicatif, avec ou sans pictogramme, pour indiquer dans quelle benne elle est invitée à être jetée, car, en l'occurrence, Renens est très majoritairement une ville très propre, magnifiquement entretenue. Nous profitons pour remercier les services communaux qui y veillent jour après jour, et qui ne connaissent que quelques endroits où une marge de progression est, avouons-le, encore à mettre à profit.

Merci pour votre attention de la part d'un groupe politique dont les membres sont fiers d'être des moutons noirs face à ces moutons blancs qui crient au loup...

- **M. Stéphane Montabert, UDC**
Parti UDC

Je vous annonce que la Présidence du parti UDC Renens est désormais assurée par M. Dylan Montefusco, en succession de Mme Carole De Col.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Réponse à l'intervention de M. Nicolas Freymond

Je voulais juste dire que plutôt que de parler de technique inavouable de manipulation que vous m'avez l'air de bien connaître, pour l'utiliser largement à votre profit, je me disais pourquoi ne pas demander à la Municipalité de sonder la population sur la propreté de nos rues par le biais d'une enquête de satisfaction. Je vous remercie.

- **M. Alain De Col, UDC**

Question relative à l'installation de balançoires

Monsieur le Président,

Je viens déposer une demande au nom de plusieurs habitants des quartiers de La Croisée et du 24-Janvier concernant la place de jeux.

Cette place de jeux est magnifique, toutefois le nombre de balançoires pour les tout-petits est insuffisant et je souhaiterais savoir s'il est possible d'en installer deux, voire quatre de plus?

Réponse de Mme Patricia Zurcher Maquignaz

Je vous remercie M. le Conseiller pour votre question.

Ce sont des demandes que nous considérons lorsque nous les recevons, habituellement directement au Service, et vous apporterai une réponse lors de la prochaine séance du Conseil communal.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour et lève la séance en remerciant les membres du Conseil communal de leur présence.

La prochaine séance du Conseil communal de la Ville de Renens se tiendra le **jeudi 13 décembre 2018 à 19h00.**

Clôture de la séance à 21h42

Le Président

La Secrétaire

Oumar Niang

Yvette Charlet